



Implication élus CSE

Par **Dolux**, le **10/06/2024 à 18:18**

Bonjour.

Nous venons d'élire nos représentants du personnels (société de moins de 50 salariés fin mai).

Je souhaite demander une discussion sur le calcul des heures supplémentaires. Réponse du titulaire et de son suppléant : "ça me saoule".

Refroidi par leur réponse j'ai commencé à regarder s'il est possible de les démettre de leur fonction. J'ai pu voir que l'incompétence n'était pas pris en compte. Or dans ce cas ce n'est pas de l'incompétence mais du refus de respecter leurs obligations en tant qu'élus...

Y aurait-il un recours ? Je crains que si on les oblige à mener cette discussion, ils la sabordent tout simplement. Je sais que cette situation est difficile à comprendre mais voilà...

S'ils ne veulent pas se charger de ce dialogue et que nous sommes plusieurs salariés à vouloir cette négociation peut-on demander (exiger) la mise en place d'une commission ?

Merci pour vos réponses.

Par **Prana67**, le **11/06/2024 à 09:05**

Bonjour,

Concernant vos élus vous pouvez les destituer s'ils sont élus sur une liste syndicale. S'ils ne sont pas élus sur une liste syndicale il faudra attendre les prochaines élections s'il y a d'autres candidats.

Pour ce qui est de vos heures sup, pouvez vous préciser quel est le problème ?